

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date : 19 juin 2022

INTITULE DE L'ACTION : Le Festival de la Boulette

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
		Recettes bar	289,77
		Recettes repas	0
Frais de transport (2)		(4)	
Déplacements intervenants Dunkerque et Châteauroux	672		
Déplacement Jury 1A/R Paris	59,5		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Prestation sécurité Optiprev	456	Ville de Roubaix (service culture)	1300
Location Kiloutou	203,04		
Honoraires musique GUSO 2 accordéonistes	600		
Assurance			
Tracts, affiches			
Impressions flyers PixartPrinting	92,83		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Salariat	1006,4		
Personnel bénévole	1350	Bénévolat	1350
Mise à disposition gratuite de biens	2500	Mise à disposition gratuite de biens	2500
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	6939,77		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	6939,77	TOTAL	6939,77

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.